

# PATRIMONIAL.FR

## Mon Guide de Souscription

### Vous êtes nouveau client Patrimonial.fr :

- ✚ Bulletin de souscription
- ✚ Copie de votre pièce d'identité ou passeport
- ✚ Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ✚ Chèque libellé à l'ordre indiqué sur le bulletin
- ✚ Document d'entrée en relation
- ✚ Lettre de mission
- ✚ Fiche connaissance de client
- ✚ Convention RTO

### Vous êtes déjà client de Patrimonial.fr :

- ✚ Bulletin de souscription
- ✚ Copie de votre pièce d'identité ou passeport
- ✚ Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ✚ Chèque libellé à l'ordre indiqué sur le bulletin
- ✚ Fiche de connaissance client

Je retourne mon dossier de souscription à l'adresse suivante :

**Patrimonial.fr**  
25, Avenue Pierre 1<sup>er</sup> De Serbie  
75116 Paris

Si vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas à contacter à nous contacter 7J/7 de 9h00 à 22h00

✚ Au : **01 44 20 44 20**

✚ Ou par mail : **[contact@patrimonial.fr](mailto:contact@patrimonial.fr)**

Patrimonial.fr - 25 Avenue Pierre 1<sup>er</sup> De Serbie 75116 PARIS - [www.patrimonial.fr](http://www.patrimonial.fr) - [contact@patrimonial.fr](mailto:contact@patrimonial.fr) - 01 44 20 44 20



Patrimonial.fr est une marque de SELECTION INVEST; SARL au capital de 150 000€, Rcs Paris 822 021 630, Siren n° 822 021 630, enregistrée à l'ORIAS sous le n° 16005255 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) en qualité de courtier d'assurance, Conseils en Investissements Financiers (CIF), adhérent de L'ANACOFI (Association Nationale Des Conseils Financiers), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le N° E008475, Garantie financière et responsabilité civile professionnelle de la compagnie CNA INSURANCE 37, Rue De Liège 75008 Paris N° FRPI10221099

# FIP CORSE ALIMEA 2017 - BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Dépositaire  
RBC Investor Services  
Bank France SA  
situé 105 rue Réaumur  
750002 Paris

Société de Gestion  
CONSEIL PLUS GESTION  
3 Cours Mirabeau  
13100 AIX EN PROVENCE  
Agrément AMF n°GP9940

PART A  
ISIN N° : FR0013276672



Patrimonial.fr

Fonds d'Investissement de Proximité - Article L214-31 du Code monétaire et financier – Agrément AMF du 22/09/2017

**AVERTISSEMENT** L'attention des porteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué jusqu'au 31 décembre 2025, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement. La durée de blocage peut aller jusqu'au 31 décembre 2027 en cas de prorogation de la durée de vie du Fonds dans la limite de deux fois 1 an. Le Fonds d'Investissement de Proximité (FIP), est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce FIP décrits à la rubrique « Profil de risques » du règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

## 1 ETAT CIVIL ET DECLARATION

	SOUSCRIPTEUR	CO-SOUSCRIPTEUR
<input type="checkbox"/> M.	Nom .....	Nom .....
<input type="checkbox"/> Mme	Nom de Naissance .....	Nom de Naissance .....
<input type="checkbox"/> M. et Mme	Prénom(s).....	Prénom(s).....
	Date de Naissance .....	Date de Naissance .....
	Lieu de Naissance .....	Lieu de Naissance .....
	Pays de Naissance .....	Pays de Naissance .....
	Téléphone .....	Téléphone .....
	E-mail .....	E-mail .....
	Adresse fiscale .....	.....

Joindre  
obligatoirement  
la copie d'une  
pièce d'identité  
de chaque  
souscripteur.

### JE RECONNAIS :

Avoir acquis les parts du Fonds d'Investissement de Proximité FIP CORSE ALIMEA 2017 (le «Fonds») en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier tel que défini à l'article L.341-1 du Code Monétaire et Financier.

### DECLARATIONS

Je (ou nous) Déclare(ons) :

- avoir reçu et pris connaissance du Règlement et du DICI du FIP CORSE ALIMEA 2017 (le «Fonds»),
- adhérer au Fonds et à son Règlement en souscrivant des parts A du Fonds,
- souhaiter bénéficier de la réduction d'IR prévue à l'article 199 terdecies-0 A du CG I, à laquelle peut donner droit la souscription des parts du Fonds,
- être conscient(s) que pour bénéficier de cette réduction d'IR en 2018, les parts doivent être souscrites au plus tard le 31 décembre 2018 et conservées jusqu'au 31 décembre de la 5ème année qui suit celle de leur souscription, soit jusqu'au 31 décembre 2023 inclus (sauf en cas d'événements exceptionnels prévus au Règlement),
- être informé(s) de la possibilité de consulter sur le site de Conseil Plus Gestion « www.cpgfinance.com », le Règlement, le dernier rapport annuel et la dernière composition de l'actif du Fonds, et qu'en tout état de cause ces documents seront disponibles sur le site,
- avoir été informé(s) que le rachat des parts ne pourra intervenir avant l'expiration d'une période de blocage d'une durée de 8 ans et 2 mois pouvant aller jusqu'au 31 décembre 2027 en cas de prorogation de la durée de vie du Fonds sur décision de la Société de Gestion, sauf en cas d'événements exceptionnels prévus au Règlement,
- avoir connaissance des caractéristiques du Fonds, en comprendre les risques de perte de tout ou partie du capital, être financièrement en mesure d'y faire face et que ce produit financier de diversification répond à mes (nos) objectifs d'investissement (notamment de défiscalisation),
- avoir pris connaissance des frais et commissions prélevés en vue de la commercialisation, du placement et de la gestion du Fonds, tels que ces éléments figurent dans le Règlement, le DICI du Fonds et dans le présent bulletin de souscription.

## 2 SOUSCRIPTION

Je m'engage à souscrire : \_\_\_\_\_ (nombre de parts : 10 minimum) parts de catégorie A du Fonds de 100 euros chacune, augmentés des droits d'entrée de ~~5%~~ 2 %TTC (maximum 5,00%), soit :

Montant de la souscription = Nbre de parts (min 10) \_\_\_\_\_ x 100 euros = \_\_\_\_\_ (1)€

Frais de la souscription = Montant de la souscription \_\_\_\_\_ (1) x droits d'entrée ( 2% TTC) = \_\_\_\_\_ (2) €

Montant total de la souscription (« MT ») = \_\_\_\_\_ (3) €



# FIP CORSE ALIMEA 2017 - BULLETIN DE SOUSCRIPTION

## 3 REGLEMENT, je déclare régler la somme due par : → Encaissement du chèque à l'ordre de « FIP CORSE ALIMEA 2017 »

Je souhaite que les parts A souscrivent soient livrées (cocher la case correspondante) :

en nominatif pur chez RBC INVESTOR SERVICES BANK France S.A. (choix par défaut)

*Cette inscription donnera lieu à la délivrance d'une attestation d'inscription en compte remis au porteur ainsi qu'un « état individuel - attestation fiscale » qui sera à joindre à sa déclaration de revenus 2018.*

sur mon compte titres dont les coordonnées bancaires sont indiquées sur le RIT ci-joint (joindre obligatoirement un RIT)

## 4 ENGAGEMENT DES PORTEURS DE PARTS

Afin de bénéficier de la réduction d'impôt sur le revenu («IR»), prévus pour les personnes physiques au Code Général des Impôts («CGI») :

- Je déclare souhaiter bénéficier de la réduction d'IR prévue à l'article 199 terdecies-0 A du CGI, à laquelle peut donner droit la souscription des parts du Fonds,
- Je déclare être fiscalement domicilié(e) en France (pour ce qui concerne l'IR),
- J'ai bien noté que les versements ouvrant droit à réduction d'IR dû en 2018 sont ceux effectués jusqu'au 31 décembre 2018,
- J'ai bien noté que les sommes ou valeurs distribuées par le Fonds seront immédiatement réinvesties et demeureront indisponibles pendant une durée d'au moins 8 ans et 2 mois qui court à compter de la fin de la période de constitution du Fonds, soit jusqu'au 31 décembre 2025
- Je m'engage à conserver les parts souscrites jusqu'au 31 décembre de la 5ème année + année en cours suivant celle de ma souscription pour bénéficier de la réduction d'IR (art. 199 terdecies-0 A du CGI), soit jusqu'au 31 décembre 2023.
- Je déclare que moi-même, mon conjoint, mes ascendants et descendants, ne détenons pas ensemble plus de 10% des parts du Fonds et plus de 25% des droits aux bénéfices des sociétés dont les titres figureront dans le Fonds et n'avons jamais détenu ce pourcentage au cours des cinq années précédant ce jour.
- J'ai bien noté que le non-respect des engagements ou des conditions énoncés ci-dessus pourrait entraîner la remise en cause de tout ou partie des avantages fiscaux dont j'ai bénéficié.

## 5 MODALITES SPECIFIQUES DE PARTAGE DE LA PLUS VALUE (CARRIED INTEREST)

Les porteurs de parts spéciales ont vocation à investir au moins 0.25% (SM) du montant des souscriptions initiales totales dans des parts spéciales qui leur ouvrent un droit d'accès à 20 % (PVD) de la plus-value réalisée par le fonds, dès lors que sont réunies les conditions de rentabilité suivantes 100% (RM).

## 6 ENGAGEMENT DU PORTEUR

J'ai pris note qu'en cas de non-respect de l'un de ces engagements, les avantages fiscaux visés ci-dessus obtenus pourront être repris. Je déclare avoir souscrit en l'absence de tout démarchage.

Je déclare par ailleurs :

- Comprendre les risques et les autres considérations afférentes à une souscription de parts du Fonds, notamment le risque de perte de tout ou partie du capital investi,
- Avoir été informé(e) de ma catégorisation en tant que client non professionnel, après avoir renseigné la fiche d'évaluation client,
- Que les fonds utilisés pour la souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme,
- Que les avantages fiscaux ne sont pas les seuls motifs de ma souscription dans le Fonds.

## 7 ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION

RUBRIQUE	DESCRIPTION DE LA RUBRIQUE	ABREVIATION	MONTANT
Montant de souscription dans le fonds	Montant de la souscription dans le fonds hors droits d'entrée (exprimé en euros)	(MS)	(A) _____ Euros (à compléter)
Taux maximal de droits d'entrée	Pourcentage maximal du montant de la souscription dans le fonds correspondant à des droits d'entrée, qui peut être (TDME) (B) 5 % prélevé lors de la souscription	(TDME)	(B) 5 %
Taux de droits d'entrée appliqué	Pourcentage du montant de la souscription dans le fonds correspondant à des droits d'entrée, effectivement prélevé lors de la souscription. Ce taux est négociable par le souscripteur. Il ne peut excéder le taux maximal de droits d'entrée (TMDE)	(TDE)	(C) <del>5%</del> <b>2%</b>
Montant des droits d'entrée	Montant total maximal des frais de distribution (exprimé en euros)	(MDE) = (MS) * (TDE)	(D) _____ Euros (à compléter)
Montant versé de la souscription initiale total	Montant total de la souscription initiale effectivement versé, y compris droits d'entrée, exprimé en euros	(MT) = (MS) + (MDE)	(E) _____ Euros (à compléter)

Je reconnais avoir pris connaissance du DICI et du Règlement (case à cocher)

Je verse un montant total de ..... euros, qui comprend un montant de droits d'entrée de ..... euros.

Ce montant ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5 % du montant de cette souscription.

J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le fonds sont négociables.

Je consens à ce que soient prélevés sur le fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 4,70% (TMFAM\_GD), dont des frais et commissions et de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,75% (TMFAM\_D).

Fait en 3 exemplaires à .....le.....

1er exemplaire : Conseil Plus Gestion / 2ème exemplaire : Distributeur / 3ème exemplaire : Client

Signature du ou des souscripteur(s)  
(précédée de la mention manuscrite : « lu et approuvé »)



# PATRIMONIAL.FR

## Fiche de connaissance client

Cette fiche de connaissance client est établie dans le cadre des dispositions de l'article L.533-13 du code Monétaire et Financier. Ce questionnaire permet de mieux vous connaître et de répondre du mieux possible à vos besoins, vos objectifs et votre situation financière en vue d'un éventuel investissement. Vos réponses sont destinées à la seule information de patrimonial.fr (sélection invest) et/ou de la société de gestion. Ce document est à joindre à chaque nouvelle souscription.

### VOTRE SITUATION PERSONELLE

	SOUSCRIPTEUR	CO-SOUSCRIPTEUR
<b>Civilité</b>	<input type="radio"/> M. <input type="radio"/> Mme	<input type="radio"/> M. <input type="radio"/> Mme
Nom :	_____	_____
Nom de jeune fille :	_____	_____
Prénom :	_____	_____
Date de naissance :	___ / ___ / _____	___ / ___ / _____
Lieu de naissance :	_____ Dept : _____	_____ Dept : _____
Nationalité :	<input type="radio"/> Français <input type="radio"/> Autre : _____	<input type="radio"/> Français <input type="radio"/> Autre : _____
<b>Situation professionnelle</b>	En activité : <input type="radio"/> Salarié(e) <input type="radio"/> Non salarié(e) <input type="radio"/> Retraité <input type="radio"/> Chômage	En activité : <input type="radio"/> Salarié(e) <input type="radio"/> Non salarié(e) <input type="radio"/> Retraité <input type="radio"/> Chômage
Profession : <small>(Retraité, ancienne profession)</small>	_____	_____
<b>Contact</b>		
Téléphone/Portable:	_____ / _____	_____ / _____
e-mail :	_____	_____
Adresse fiscale :	_____	_____
	CP : _____ Ville : _____ Pays : _____	
<b>Situation matrimoniale</b>	<input type="radio"/> Célibataire <input type="radio"/> Pacsé(e)(s) <input type="radio"/> Marié(e)(s) <input type="radio"/> Divorcé(e) <input type="radio"/> Union <input type="radio"/> Veuf(ve)	
<b>Régime matrimonial</b>	<input type="radio"/> Communauté légale <input type="radio"/> Séparation de biens <input type="radio"/> Communauté Universelle <input type="radio"/> Participation aux acquets	
<b>Nombre d'enfant(s)</b>	_____ dont : _____ à charge	

### Etes-vous une personne politiquement exposée ?

Souscripteur :  Oui  Non

Co-souscripteur :  Oui  Non

### Etes-vous un client professionnel ?

Souscripteur :  Oui  Non

Co-souscripteur :  Oui  Non

### Us Person :

Le souscripteur et le co-souscripteur déclarent ne pas être une US Person au sens de la réglementation américaine Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA). Dans le cas contraire cocher la case suivante

### VOTRE SITUATION FINANCIERE

#### Revenus annuels nets du foyer :

< À 25 000€  25 à 50 000€  50 à 80 000€  80 à 100 000€  100 à 150 000€  Supérieur à 150 000€

Etes-vous assujetti à l'IR ?  Non  Oui, montant : \_\_\_\_\_€

Etes-vous assujetti à l'ISF ?  Non  Oui, montant : \_\_\_\_\_€

#### Votre situation financière vous permet-elle d'épargner une partie de vos revenus ?

Non  Oui - Si oui quel montant par an ? \_\_\_\_\_€

## VOTRE PATRIMOINE

### Quel est le montant de votre patrimoine ?

- Moins de 800 000€  Entre 800 et 1 300 000€  Entre 1 300 000 et 2 570 000€  Supérieur à 2 570 000€

### Vous êtes :

- Propriétaire  Avec emprunt  Sans emprunt  Locataire

### Répartition de votre patrimoine :

Immobilier (résidence principale / secondaire) : ..... €  
Immobilier locatif : ..... €  
Assurance Vie : ..... €  
Liquidités (livret A, ldd...) : ..... €  
PEA / Compte titres : ..... €  
Autres : ..... €

### Objectifs du souscripteur :

- Réduire mon impôt  Valoriser mon capital  Spéculation  
 Diversifier mon portefeuille  Revenus du capital  Autre : \_\_\_\_\_

### Horizon d'investissement :

En contrepartie de l'avantage fiscal attaché à la souscription de part de fonds, vous acceptez de conserver les parts pendant toute la durée de vie du fonds (prorogation incluse)

- Oui**  **Non** (non est une réponse incompatible avec votre objectif d'investissement)

### Mesure de la tolérance au risque :

En contrepartie de l'avantage fiscal attaché à la souscription du produit vous reconnaissez que ces produits comportent un risque de perte en capital :

- Oui**  **Non** (non est une réponse incompatible avec votre objectif d'investissement)

## ORIGINE DES FONDS

Les fonds que vous souhaitez investir proviennent-ils de comptes bancaires ouverts auprès d'un établissement bancaire agréé en France ?  Oui  Non

Les fonds que vous souhaitez verser pour votre souscription proviennent principalement de :

- Salaire / Traitement  Epargne  Donation / Héritage  Revenus Foncier  Pension / Retraite  
 Autre (précisez) : \_\_\_\_\_

M.  Mme

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

M.  Mme  Pas de co-souscripteur

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Signature :

Souscripteur	Co-souscripteur	Sélection Invest
		Gaël Morel, Gérant

Patrimonial.fr - 25 Avenue Pierre 1<sup>er</sup> De Serbie 75116 PARIS - www.patrimonial.fr - contact@patrimonial.fr - 01 44 20 44 20



Patrimonial.fr est une marque de SELECTION INVEST; SARL au capital de 150 000€, Rcs Paris 822 021 630, Siren n° 822 021 630, enregistrée à l'ORIAS sous le n° 16005255 (www.oriass.fr) en qualité de courtier d'assurance, Conseils en Investissements Financiers (CIF), adhérent de L'ANACOFI (Association Nationale Des Conseils Financiers), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le N° E008475, Garantie financière et responsabilité civile professionnelle de la compagnie CNA INSURANCE 37, Rue De Liège 75008 Paris N° FRP110221099

## DOCUMENT D'ENTREE EN PREMIERE RELATION

En application de la réglementation, les conseillers en investissements financiers sont dans l'obligation de remettre à leur clientèle, avant la formulation d'un contrat, un document d'entrée en relation conforme à l'article 325-3 du Règlement général de l'AMF et à l'article 520-1 du Code des assurances.

**Patrimonial.fr** est une marque de Sélection Invest, membre de L'ANACOFI (Association Nationale des Conseils Financiers). SARL au capital de 150 000 €, inscrite au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro SIREN : 822 021 630. Son siège social est situé au 25 Avenue Pierre 1er De Serbie 75116 Paris. Téléphone 01 44 20 44 20 – mail : [contact@patrimonial.fr](mailto:contact@patrimonial.fr)

## STATUTS RÉGLEMENTÉS

- **Intermédiaire en assurance :**

Enregistre sur le registre unique des intermédiaires en assurances, banque et finance ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) sous le n° 16005255 et positionné dans la catégorie B, n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance ou de capitalisation. Sélection Invest peut présenter les opérations d'assurance et de capitalisation des établissements suivants : Intencial, Swiss Life, Oradéa vie, Spirica, cardif, Oddo ... Entreprises avec lesquelles il existe un lien capitalistique : Néant

- **Conseiller en investissements financiers (CIF) :**

Adhérent à l'ANACOFI (Association Nationale des Conseils Financiers), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro E008475 Sélection Invest peut notamment présenter les produits et solutions de placements des établissements suivants : 123 Investment Managers, ACG Management, Apicap, A Plus Finance, Alto Invest, Calao Finance, Odyssée Venture, Sigma Gestion, Truffle Capital, Vatel Capital...

Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, Sélection Invest pourra recevoir, en plus des frais de souscription non acquis aux OPCVM, une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 50% de ceux-ci, qu'il s'agisse du contrat, d'OPCVM, SICAV ou actions.

Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, le client pourra obtenir, avec le concours du conseiller en investissements financiers, communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

- **Assurance**

Assurance responsabilité civile : Sélection Invest bénéficie d'une assurance responsabilité civile professionnelle et d'une garantie financière souscrite auprès de CNA INSURANCE 37 RUE DE LIEGE 75008 PARIS contrat n° FRP110221099.

- **Droit d'accès à vos informations**

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant directement à :

*Sélection Invest*  
25 Avenue Pierre 1er De Serbie  
75116 Paris

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

- **Clause de confidentialité**

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, Sélection Invest s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à l'ANACOFI (Association Nationale des Conseils Financiers) dans le cadre de sa mission de contrôle.

M.  Mme  
Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_

M.  Mme  Pas de co-souscripteur  
Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Signature :

Souscripteur	Co-souscripteur	Sélection Invest
		Gaël Morel, Gérant

Patrimonial.fr - 25 Avenue Pierre 1<sup>er</sup> De Serbie 75116 PARIS - [www.patrimonial.fr](http://www.patrimonial.fr) - [contact@patrimonial.fr](mailto:contact@patrimonial.fr) - 01 44 20 44 20



Patrimonial.fr est une marque de SELECTION INVEST; SARL au capital de 150 000€, Rcs Paris 822 021 630, Siren n° 822 021 630, enregistrée à l'ORIAS sous le n° 16005255 ([www.oriass.fr](http://www.oriass.fr)) en qualité de courtier d'assurance, Conseils en Investissements Financiers (CIF), adhérent de L'ANACOFI (Association Nationale Des Conseils Financiers), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le N° E008475, Garantie financière et responsabilité civile professionnelle de la compagnie CNA INSURANCE 37, Rue De Liège 75008 Paris N° FRP110221099

# PATRIMONIAL.FR

## LETTRE DE MISSION

**Madame, Monsieur,**

Vous avez souhaité nous consulter en qualité de conseil en gestion de patrimoine et nous vous remercions de votre confiance.

Nous vous avons remis notre document d'entrée en relation, dont vous avez pris connaissance, comportant les mentions prescrites par l'article 325-3 du Règlement général de l'AMF et les articles L et R.520-1 du Code des assurances.

### NOTRE INTERVENTION

Afin de répondre à vos besoins, nous vous proposons d'étudier votre situation et vos objectifs à partir des informations que vous aurez renseigné dans le questionnaire client.

Vous souhaitez :

- Valoriser votre capital,
- Préparer la transmission de votre patrimoine,
- Préparer votre retraite,
- Analyser votre situation fiscale et le cas échéant les recherches de solutions fiscales,
- Diversifier votre portefeuille,
- Réduire vos impôts,
- Autre : \_\_\_\_\_

A réception complète des documents et informations nécessaires à notre mission, nous pourrons valider avec vous les solutions d'investissement. Nous sélectionnons et mettons à disposition une gamme de produits de différents partenaires, et fournissons toutes les informations utiles concernant ces placements, lors de la souscription et durant toute la durée de votre placement.

Il est ici précisé que la présente mission implique une obligation de moyens et aucunement une obligation de résultats.

### CONFIDENTIALITÉ

Tous les documents et éléments qui nous seront transmis seront traités avec la plus extrême confidentialité.

La société et son personnel sont soumis au secret professionnel.

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, Sélection Invest s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à L'ANACOFI (Association Nationale Des Conseils Financiers) dans le cadre de sa mission de contrôle.

Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pourrez exercer un droit d'accès et de rectification de ces informations au siège social de Sélection Invest.

### MODE DE RÉMUNÉRATION

Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, Sélection Invest pourra recevoir, en plus des droits d'entrée, des frais sur transaction, de souscription ou de rachat pour la part non acquise aux instruments financiers ou produits concernés, une rétrocession des commissions prélevées par les établissements pouvant aller jusqu'à 50%.

Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, le client pourra obtenir, avec le concours du conseiller en investissements financiers, communication d'informations plus précises

### RESPONSABILITE / LITIGE

Si vous avez une réclamation ou une requête à formuler vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante :

Sélection Invest service réclamations : 25, Avenue Pierre 1er De Serbie 75116 Paris

Nous disposerons d'un délai de 10 jours pour en accuser réception et d'un délai de 2 mois pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer :

- L'Anacofi (association nationale des conseils financiers) ([www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr)) 92, Rue d'Amsterdam 75009 Paris
- L'Autorité des Marchés Financiers(AMF), 17 place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02
- L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09
- En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

## SUIVI

Notre métier de conseiller en investissements financiers nous amène à avoir une étude de l'ensemble des aspects du patrimoine. À tout moment vous pouvez nous solliciter pour connaître avoir des informations.

Votre situation personnelle et financière sont amenés à évoluer dans le temps, nous vous proposons d'actualiser régulièrement votre dossier, par téléphone, mail ou lors d'un rendez-vous dans nos locaux.

Cependant, vous vous engagez à nous informer sans délai de toute opération d'ores et déjà réalisée ou à venir qui affecterait tant votre situation patrimoniale que fiscale, pour que nous puissions exercer en toute connaissance de cause notre devoir de conseil. Le non-respect de cette obligation nous déchargerait de toute responsabilité.

M.  Mme  
 Nom : \_\_\_\_\_  
 Prénom : \_\_\_\_\_

M.  Mme  Pas de co-souscripteur  
 Nom : \_\_\_\_\_  
 Prénom : \_\_\_\_\_

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Signature :

Souscripteur	Co-souscripteur	Sélection Invest
		Gaël Morel, Gérant

## COMPTE RENDU DE MISSION

Conformément à l'article 325-4 du règlement général de l'AMF et à l'article L520-1 du Code des assurances

**Madame, Monsieur,**

Vous avez souhaité nous consulter en qualité de conseiller en gestion de patrimoine et nous vous remercions de votre confiance.

Nous vous avons remis notre document d'entrée en relation, dont vous avez pris connaissance, comportant les mentions prescrites par l'article 325-3 du Règlement général de l'AMF et les articles L et R.520-1 du Code des assurances.

- **Catégorisation AMF & ACPR, vous êtes considéré comme un Investisseur :**

- Non-professionnel
- Professionnel

## NOTRE INTERVENTION

Afin de répondre à vos besoins, nous avons étudié votre situation et vos objectifs à partir des informations que vous avez renseigné dans la fiche de connaissance client.

Vous souhaitez :

- Valoriser votre capital,
- Préparer la transmission de votre patrimoine,
- Préparer votre retraite,
- Analyser votre situation fiscale et le cas échéant les recherches de solutions fiscales,
- Diversifier votre portefeuille,
- Réduire vos impôts,
- Autre : \_\_\_\_\_

Nous sélectionnons et mettons à disposition une gamme de produits de différents partenaires, et fournissons toutes les informations utiles concernant ces placements, lors de la souscription et durant toute la durée de votre placement.

Il est ici précisé que notre mission implique une obligation de moyens et aucunement une obligation de résultats.

## RAPPEL DE VOS OBJECTIFS FISCAUX

Vous souhaitez réduire le montant de vos impôts.

## NOS RECOMMANDATIONS

Pour répondre à vos objectifs et à vos souhaits il nous semble opportun d'investir dans :  
FCPI - FIP - FIP CORSE - FIP DOM - HOLDING.

## VOUS RECONNAISSEZ

- avoir été correctement informé(e) grâce à nos mails, conversations téléphonique, rendez-vous, ou notre site internet.
- avoir vérifié(e) que cet investissement, et l'avantage qu'il procure, est bien adapté à votre situation fiscale particulière,
- vous reconnaissez avoir reçu et pris connaissance des caractéristiques principales des supports sélectionnés (Annexe financière des Conditions Générales, prospectus et notices d'information des supports, prospectus simplifiés ou document d'information clé pour l'investisseur)
- avoir été informé(e) que votre investissement s'exerce dans un domaine de nature aléatoire, qu'il s'agit donc d'un placement à risque et que la rentabilité de cette opération financière pour le souscripteur est fortement basée sur l'économie d'impôt à laquelle l'investissement donne droit,
- avoir été informé(e) de la durée d'immobilisation de l'investissement et que les possibilités pratiques de cession seront limitées en absence de marché secondaire et du fait de l'absence d'avantage fiscal pour un acheteur de second rang,
- avoir eu une information claire et compréhensible les informations utiles pour prendre votre décision et, en particulier, les conditions de l'offre et des modalités de souscription.

## MODE DE RÉMUNÉRATION

Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, Sélection Invest pourra recevoir, en plus des frais de souscription non acquis aux OPCVM, une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 50% de ceux-ci, qu'il s'agisse du contrat, d'OPCVM, SICAV ou actions. Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, le client pourra obtenir, avec le concours du conseiller en investissements financiers, communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

## SUIVI

Notre métier de conseiller en investissements financiers nous amène à avoir une étude de l'ensemble des aspects du patrimoine.

À tout moment vous pouvez nous solliciter pour avoir des informations.

Vos situations personnelle ou financière sont amenées à évoluer dans le temps, nous vous proposons d'actualiser régulièrement votre dossier, par téléphone, mail ou lors d'un rendez-vous dans nos locaux. Cependant, vous vous engagez à nous informer sans délai de toute opération d'ores et déjà réalisée ou à venir qui affecterait tant votre situation patrimoniale que fiscale, pour que nous puissions exercer en toute connaissance de cause notre devoir de conseil. Le non-respect de cette obligation nous déchargerait de toute responsabilité.

M.  Mme

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

M.  Mme  Pas de co-souscripteur

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Fait à : \_\_\_\_\_

Le : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Signature :

Souscripteur	Co-souscripteur	Sélection Invest
		Gaël Morel, Gérant

Patrimonial.fr - 25 Avenue Pierre 1<sup>er</sup> De Serbie 75116 PARIS - [www.patrimonial.fr](http://www.patrimonial.fr) - [contact@patrimonial.fr](mailto:contact@patrimonial.fr) - 01 44 20 44 20



Patrimonial.fr est une marque de SELECTION INVEST; SARL au capital de 150 000€, Rcs Paris 822 021 630, Siren n° 822 021 630, enregistrée à l'ORIAS sous le n° 16005255 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) en qualité de courtier d'assurance, Conseils en Investissements Financiers (CIF), adhérent de L'ANACOFI (Association Nationale Des Conseils Financiers), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le N° E008475, Garantie financière et responsabilité civile professionnelle de la compagnie CNA INSURANCE 37, Rue De Liège 75008 Paris N° FRPI10221099

## CONVENTION DE RTO (Réception Transmission d'Ordre)

### Entre :

#### Souscripteur :

M.  Mme

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

#### Co-Souscripteur :

M.  Mme

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

### Et :

Patrimonial.fr, marque de Sélection Invest, membre de L'ANACOFI (Association Nationale des Conseils Financiers) sous le numéro SIREN : 822 021 630.

### ARTICLE 1 : Préambule

Sélection Invest (le conseil), en sa qualité de CIF, est habilitée à exercer une mission de réception transmission d'ordres portant sur des parts ou actions d'OPC, dans les conditions et limites légales et réglementaires.

La présente convention est passée conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment celles prévues par l'article 325-13 du Règlement Général de l'AMF.

Le Client, titulaire, reste libre et autonome dans la gestion personnelle de son portefeuille. Le Conseil ne réalise aucun acte de gestion pour le compte du client ou pour compte de tiers.

Le Client déclare connaître les règles de fonctionnement des marchés sur lesquels il peut opérer aux termes de la présente convention et fera son affaire du suivi des éventuelles modifications apportées aux règles de fonctionnement.

### ARTICLE 2 : Objet de la Convention

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Conseil pourra fournir au Client la prestation de réception-transmission d'ordre. Cette prestation devra expressément s'inscrire dans le prolongement de l'activité de conseil ; elle ne devra s'exercer qu'en vue de transmettre un ordre résultant d'un conseil prodigué par le Conseil.

Les ordres donnés par le Client dans le cadre de la présente convention ne pourront porter que sur des parts ou actions d'OPC. Autrement dit, le Conseil ne pourra pas réceptionner d'ordres sur des instruments financiers autres que les OPC.

Le Client s'engage à informer le Conseil de tout événement susceptible d'altérer sa capacité à apprécier les caractéristiques des opérations dont il demande la réalisation ainsi que les risques particuliers que ces opérations peuvent comporter.

### Article 3 : Réception et prise en charge des ordres

A la suite de la prestation de conseil, le Client pourra adresser ses ordres au Conseil par écrit en usant exclusivement des moyens suivants :

- Remise en mains propres,
- Lettre simple ou recommandée,
- Télécopie,
- Courriel auquel sera joint l'ordre scanné.

Chaque ordre sur OPC donné par le Client devra comporter:

- Son identité,
- La nature de l'opération souhaitée (achat et/ou vente),
- La désignation de l'OPC sur laquelle porte l'ordre et son code ISIN,
- Le nombre de parts ou d'actions d'OPC sur lequel porte l'ordre,
- Le choix qu'il fait entre nominatif pur et nominatif administré,
- La signature du Client.

Les ordres seront réceptionnés aux horaires d'ouverture habituels du cabinet. En dehors de ces horaires, les ordres seront instruits le 1er jour ouvré suivant la réception de l'ordre.

Pendant la période de congés du Conseil, le Client pourra adresser ses ordres directement auprès des établissements teneur de compte.

Lorsque l'ordre est adressé au Conseil par lettre simple, par télécopie ou par courriel, le Conseil en accuse réception, selon tout procédé de son choix dans un délai d'un jour ouvré suivant sa réception.

Le Conseil se réserve la possibilité de demander au Client confirmation de l'ordre émis, par tout moyen avant sa transmission à l'établissement teneur de compte en vue de son exécution.

La demande de confirmation devra intervenir un jour ouvré après la réception de l'ordre.

A défaut de confirmation par le Client lorsque celle-ci est exigée par le Conseil, l'ordre est réputé abandonné. Le Conseil conservera les preuves de la traçabilité de la réception puis de l'envoi de l'ordre.

### Article 4 : Transmission des ordres

A réception de l'ordre émis par le Client ou de sa confirmation lorsque celle-ci est requise par le Conseil, et en tout état de cause dans les 48 heures ouvrées de cette réception ou de cette confirmation, le Conseil transmettra l'ordre à l'établissement teneur de compte du Client.

Le Client déclare expressément accepter ce délai de transmission et en faire son affaire au regard des conditions pratiquées par

les Intermédiaires sur les OPC sur lesquels il intervient, notamment en ce qui concerne les heures applicables pour la passation des ordres et leurs conditions de validité.

Le Conseil ne peut être tenu responsable d'aucune faute ou manquement qu'il pourrait commettre dans l'accomplissement de sa mission, de sorte que sa responsabilité ne saurait être recherchée à ce titre.

Le Client est expressément informé que la transmission de l'ordre ne préjuge pas de son exécution. L'ordre n'est exécuté que :

- Si les conditions de marché le permettent, notamment que les souscriptions et/ou rachats n'aient pas été suspendus,
- S'il satisfait à toutes les conditions légales, réglementaires et contractuelles applicables, si le compte du souscripteur est suffisamment créditeur.

Si l'ordre n'a pas pu être exécuté, le Conseil en informera son client dans les meilleurs délais, par courrier, télécopie, courriel ou téléphone (dans ce dernier cas, l'information sera confirmée par écrit).

L'ordre qui n'a pu être exécuté sera annulé. Il appartiendra au client d'émettre un nouvel ordre.

#### Article 5 : Information du client sur l'ordre exécuté

Il est rappelé que l'établissement teneur de compte transmettra au Client un avis d'opéré confirmant l'exécution ou non de l'ordre passé, conformément aux termes et conditions de la convention de compte titres conclue entre le Client et cet établissement.

En cas de contestation relative aux conditions de réception ou de transmission d'un ordre, la contestation, formulée par écrit et motivée, doit être adressée au Conseil dans le délai de huit (8) jours suivant la réception de l'avis d'opéré par le Client.

A défaut de contestation dans les formes et délais impartis,

le Conseil sera réputé avoir dûment exécuté sa mission aux termes des présentes.

#### Article 6 : Obligations du Conseil

Le Conseil agit conformément aux usages de la profession. Il ne pourra être tenu pour responsable d'aucune perte ou manquement dans l'accomplissement de ses obligations ayant pour cause la survenance d'un cas de force majeure ou résultant d'un manquement de l'établissement teneur de compte.

Notamment, il ne pourra être tenu d'aucune conséquence pouvant résulter d'une rupture dans les moyens de transmission des ordres utilisés.

#### Article 7 : Rémunération

Le Client ne supportera aucune facturation pour le service de réception-transmission d'ordres effectué par le Conseil, tel que défini par les présentes.

#### Article 8 : Fin de la convention

La convention est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être résiliée à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception par le Client ou par le Conseil avec un préavis de huit (8) jours à compter de la réception de ladite lettre.

Dans la mesure où le Client demande la résiliation de la présente convention, il en informe simultanément l'établissement teneur du compte.

La présente convention prend fin de plein droit en cas de clôture de tous les comptes ouverts au nom du Client pour lesquels le Conseil intervient comme intermédiaire.

#### Article 9 : Droit applicable

La présente convention est soumise au droit français, la présente convention est établie en deux exemplaires originaux, est signée par les parties.

M.  Mme

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

M.  Mme  Pas de co-souscripteur

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Fait à : \_\_\_\_\_

Le : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Signature :

Souscripteur	Co-souscripteur	Sélection Invest
		Gaël Morel, Gérant

Patrimonial.fr - 25 Avenue Pierre 1<sup>er</sup> De Serbie 75116 PARIS - [www.patrimonial.fr](http://www.patrimonial.fr) - [contact@patrimonial.fr](mailto:contact@patrimonial.fr) - 01 44 20 44 20



Patrimonial.fr est une marque de SELECTION INVEST; SARL au capital de 150 000€, Rcs Paris 822 021 630, Siren n° 822 021 630, enregistrée à l'ORIAS sous le n° 16005255 ([www.oriass.fr](http://www.oriass.fr)) en qualité de courtier d'assurance, Conseils en Investissements Financiers (CIF), adhérent de L'ANACOFI (Association Nationale Des Conseils Financiers), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le N° E008475, Garantie financière et responsabilité civile professionnelle de la compagnie CNA INSURANCE 37, Rue De Liège 75008 Paris N° FRP110221099